

	Règlement de sécurité de base	Version 2.0
	Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme	Mai 2024

9. Brevet Freefly : FF-E Tête en bas confirmé

Nom et prénom :
Dropzone & nombre de sauts :

Conditions :

Au moins 300-400 sauts de freefly.	
Remplir les conditions du brevet FF-D.	
Le saut d'examen doit être filmé tête en haut. Ainsi le candidat peut montrer qu'il est capable de voler tête en bas, sur place, indépendamment du sauteur tête en haut. Le candidat pourra ainsi prouver que c'est lui qui fait le travail en non pas l'initiateur ou le vidéoman.	
La preuve vidéo (de l'intérieur ou de l'extérieur) est obligatoire pour :	
• Une sortie tête en bas.	
• Voler à l'aise tête en bas, indépendamment, rester stable devant un sauteur tête en haut.	
• Voler en arrière, puis immédiatement en avant et s'arrêter brusquement et avec précision.	
• Apponter tête en bas sur le sauteur tête en haut, sans perte de stabilité.	
• Voler à sa place devant un sauteur tête en haut, sans tourner l'autour de l'autre.	
• Contrôler l'espace au moment de la séparation.	
• La position tête en bas doit être maintenue depuis la sortie jusqu'à la séparation.	

Restrictions et autorisations :

- Le titulaire du brevet FF-E peut sauter en grande formation et avec toutes les personnes brevetées.
- Des sauts sous un angle raide (45° ou plus) et à une vitesse élevée (bras/jambes fermés), sont traités de la même manière que headdown.

Nom et signature de l'initiateur freefly	Signature du titulaire
Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.	Déclare de se conformer aux conditions et restrictions du brevet.